



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté lors des séances du 16 décembre 2024 les règlements suivants dont l'entrée en vigueur est en date de la présente publication :

Conseil	Objet
Municipal	Règlement (2024)-196-7 modifiant le règlement (2022)-196 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville
	Règlement (2024)-204-3 modifiant le règlement (2022)-204 relatif aux nuisances
Agglomération	Règlement (2024)-A-75-7 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération
	Règlement (2024)-A-78-5 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 18 décembre 2024.

Maude Picotin
Greffière adjointe